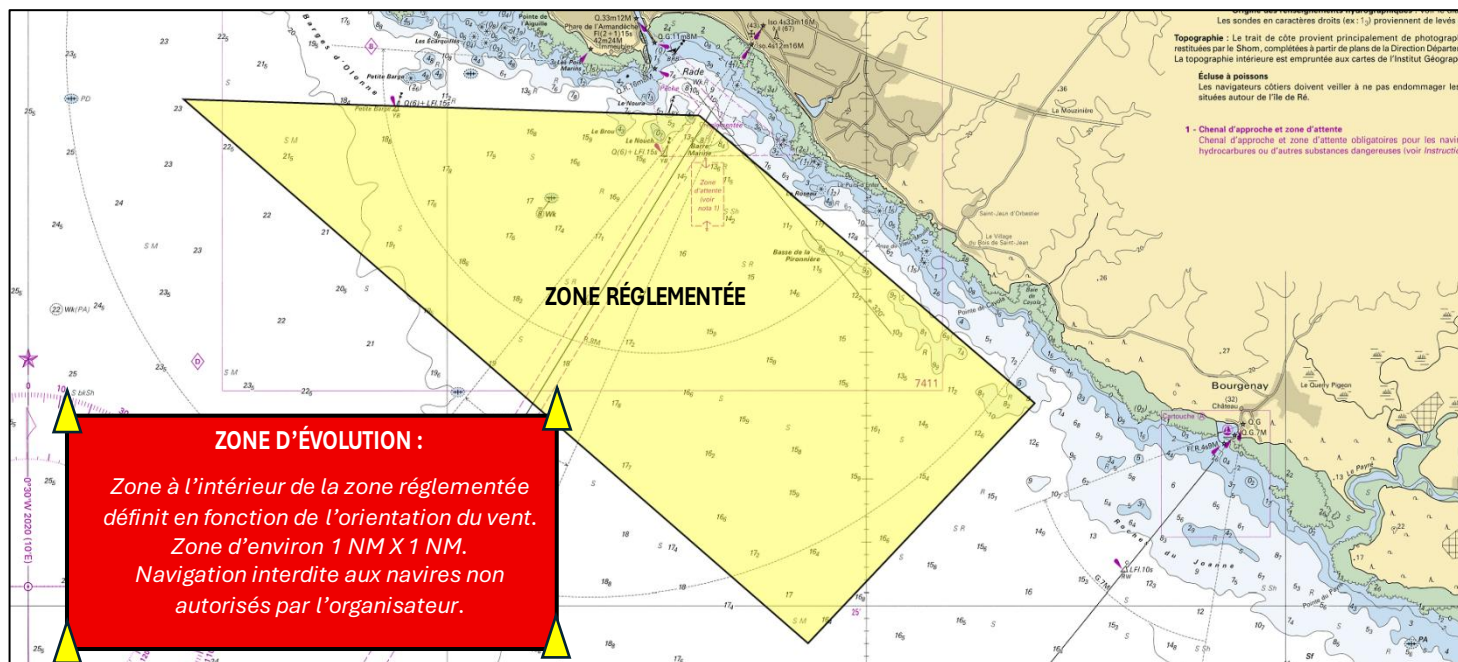


RÈGLES DE SÉCURITÉ

PLAISANCIERS



Dans le cadre de la journée du départ de la Vendée Arctique en baie des Sables d'Olonne, une zone réglementée par la Préfecture Maritime, à l'intérieur de laquelle l'organisateur définira une zone d'évolution, sera activée le dimanche 7 juin 2026.



ACTIVATION DES ZONES :

A partir de 11h00 jusqu'à 30min après le départ (prévu à 13h02).

ACCES CHENAL DU PORT :

Fermeture de 10h15 à 11h30.

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET DE BONNE CONDUITE :

- ✓ **N'entrez jamais dans la zone d'évolution matérialisée par des bouées gonflables jaunes.**
- ✓ **En aucun cas, n'évoluez jamais devant les bateaux de la course.**
- ✓ **Gardez vos distances et adoptez une vitesse adaptée à la fréquentation du plan d'eau et dans tous les cas strictement inférieure à 15 nœuds dans la zone réglementée.**
- ✓ **Le mouillage de tout navire ou engin nautique ainsi que les activités de pêche et de plongée sous-marine sont interdits au sein de la zone réglementée.**
- ✓ Ne sortez jamais seul en mer, restez vigilant, demandez à votre équipage de surveiller le plan d'eau à vos côtés.
- ✓ Suivez les instructions données par les semi-rigides d'encadrement avec des flammes rouges.
- ✓ Soyez en règle avec la réglementation en vigueur : armement de sécurité, nombre maximum de personnes embarquées.
- ✓ Portez une brassière de sauvetage et le coupe-circuit en permanence.
- ✓ Evitez tout rejet (déchets, eaux noires) dans le milieu naturel.

COMMUNICATION :

POUR TOUT INCIDENT MARITIME :
VHF 16 / TEL 196

SUIVI DE LA COURSE : VHF 72
PORT DE COMMERCE : VHF 12 – PORT OLONA : VHF 09

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral sur le site de la Préfecture Maritime.
<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/arretes>